

État des Risques et Pollutions

Scannez pour consulter
ce document en ligne



ADRESSE

13300 SALON DE PROVENCE

CADASTRE

CK955, CK957, CK794, CK958, CK961, CK927

COORDONNÉES GPS

43.63421955834417, 5.112894967845477

COMMUNE

SALON DE PROVENCE

CODE INSEE

13103

REFERENCE D'ÉDITION

3889767

DATE D'ÉDITION

14/10/2026

VENDEUR

EUROPEAN HOMES

424

ACQUÉREUR



OLD **Non**

PEB **Non**

CASIAS **2**

BASOL **0**

ICPE **0**

Radon **niv. 1**

Séisme **niv. 4**

Table des matières

1. Page de synthèse
2. Synthèse des risques
3. Formulaire réglementaire de l'état des risques
4. Cartographies des risques
5. Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne
6. Cartographie de Pollution Sonore Aérienne
7. Liste des différentes pollutions des sols
8. Cartographies des pollutions des sols
9. Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles

Documents réglementaires et references

<https://www.info-risques.com/short/NGTMH>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION		
Informatif OLD	Non	La commune est concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif PEB	Non	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4		
PPR Naturel RADON	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels Inondation	Non	Inondation	Prescrit	09/12/1985
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Prescrit	09/12/1985
PPR Naturels Mouvement de terrain	Non	Mouvement de terrain	Approuvé	16/03/2018
		Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs	Approuvé	16/03/2018
PPR Naturels Séisme	Oui	Séisme	Approuvé	16/03/2018
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)		Code postal	Nom de la commune
504 Promenade des Tamaris 13300 SALON DE PROVENCE CK955, CK957, CK794, CK958, CK961, CK927		13300	SALON DE PROVENCE
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS		oui ☒	non ☐
prescrit ⁽¹⁾ ☐	anticipé ⁽²⁾ ☐	approuvé ⁽³⁾ ☒	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:		Séisme	
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		oui ☐	non ☒
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐	non ☐
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS		oui ☐	non ☒
prescrit ⁽¹⁾ ☐	anticipé ⁽²⁾ ☐	approuvé ⁽³⁾ ☐	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		oui ☐	non ☐
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐	non ☐
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES		oui ☐	non ☒
prescrit ⁽¹⁾ ☐	approuvé ⁽³⁾ ☐	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐	date
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :			
effet toxique ☐	effet thermique ☐	effet surpression ☐	
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		oui ☐	non ☐
L'immeuble est situé en zone de prescription		oui ☐	non ☐
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐	non ☐
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾		oui ☐	non ☐
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)			
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage		oui ☐	non ☒
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire			
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en			
zone 1 très faible ☐	zone 2 faible ☐	zone 3 modérée ☐	zone 4 moyenne ☒
zone 5 forte ☐			
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon			
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		oui ☐	non ☒
Information relative à la pollution des sols			
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		oui ☐	non ☒
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*			
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*		oui ☐	non ☐
*naturelle, minière ou technologique			
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)			
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022		oui ☐	non ☒
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme.		oui ☐	non ☒
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est:		d'ici à 30 ans ☐	compris entre 30 et 100 ans ☐
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone		oui ☐	non ☐
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser		oui ☐	non ☐
Documents à fournir obligatoirement			
☒ Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire ☒ Un extrait du règlement concernant le bien ☒ La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr ☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité			
vendeur		Date / Lieu	acquéreur
EUROPEAN HOMES 424		Le, 14/10/2026	
Signature:		Fait à SALON DE PROVENCE	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et biens immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

1 Cartographies des risques

Inondations

CK955 - CK957 - CK794 - CK958 - CK961 - CK927



Mouvements de terrains

CK955 - CK957 - CK794 - CK958 - CK961 - CK927



Mouvements de terrains (carrière)

CK955 - CK957 - CK794 - CK958 - CK961 - CK927



Mouvements de terrains (mines)

CK955 - CK957 - CK794 - CK958 - CK961 - CK927



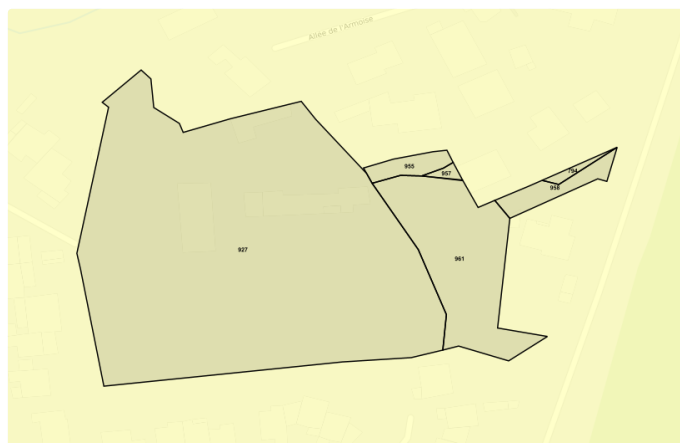
Mouvements de terrains (Argiles)

CK955 - CK957 - CK794 - CK958 - CK961 - CK927

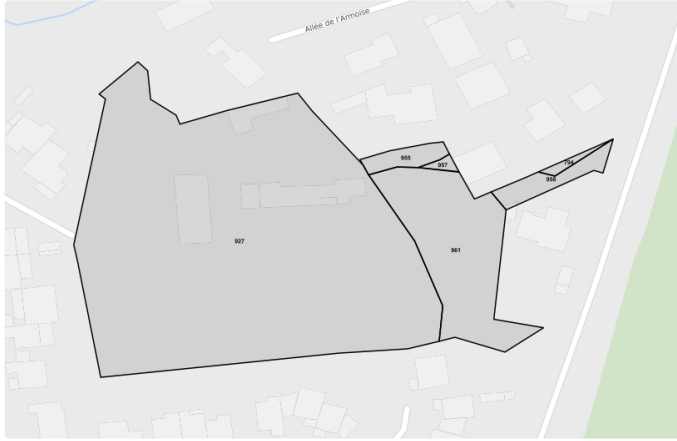


Radon

CK955 - CK957 - CK794 - CK958 - CK961 - CK927

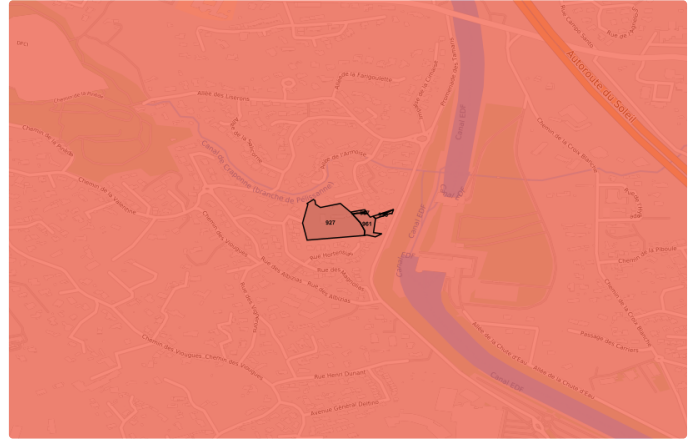


Obligation Légale de Débroussaillage CK955 - CK957 - CK794 - CK958 - CK961 - CK927



Zonage Réglementaire

Zones sismiques



 1- Très Faible	 4- Moyenne
 2- Faible	 5- Fort
 3- Modérée	

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

504 Promenade des Tamaris / Parcelles:
CK955 - CK957 - CK794 - CK958 -
CK961 - CK927

code postal ou Insee

13300

commune

SALON DE PROVENCE

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB ¹ **oui** ☐ **non** ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ **Si oui**, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² **oui** ☐ **non** ☐

² **Si oui**, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ **non** ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ **oui** ☐ **non** ☐

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ **Si oui**, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ **zone A**
très forte ☐

² **zone B**
forte ☐

³ **zone C**
modérée ☐

⁴ **zone D**
faible ☐

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

EUROPEAN HOMES 424

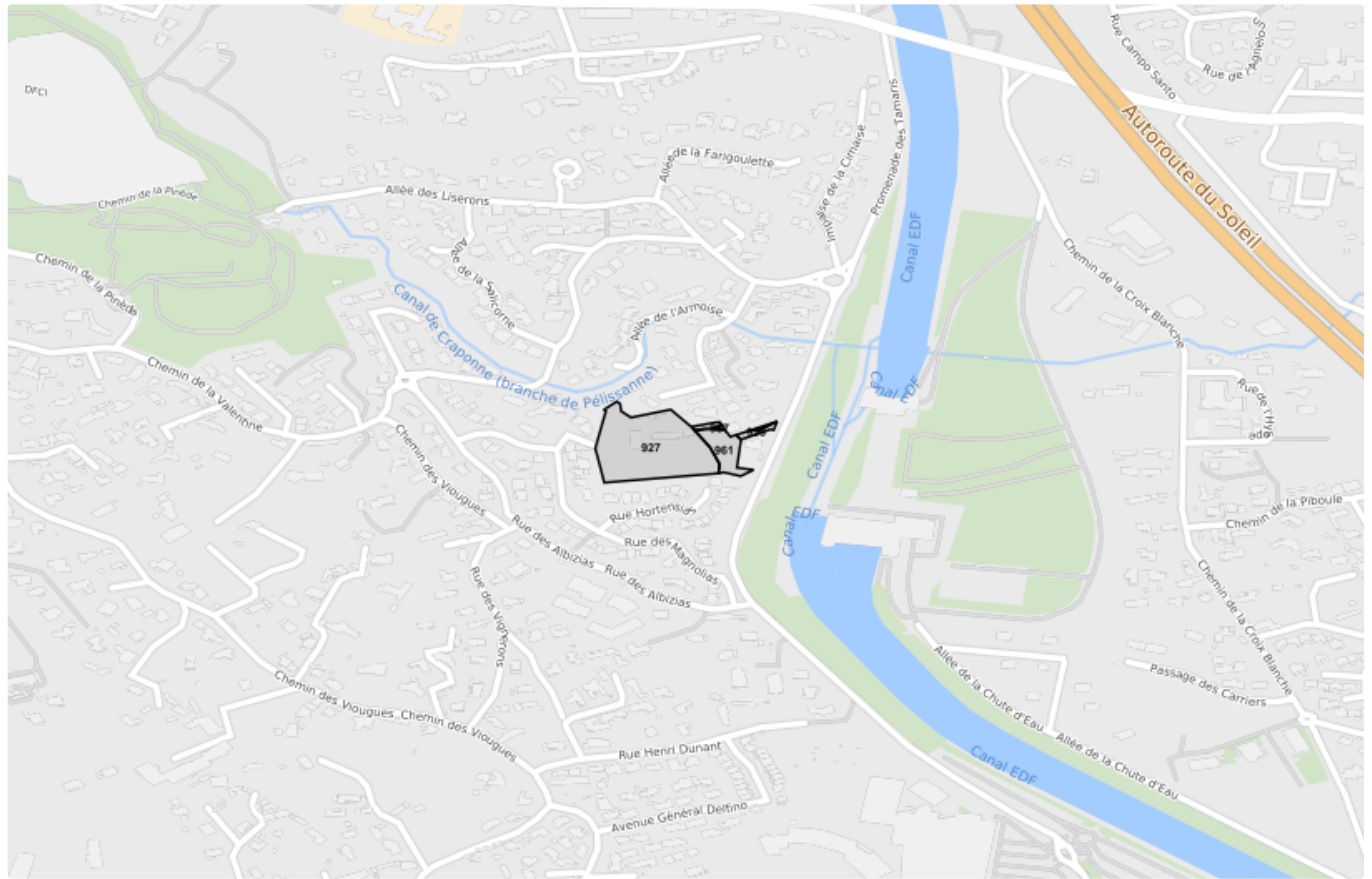
date / lieu

14 octobre 2026 / SALON DE
PROVENCE

acquéreur

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Plan d'exposition aux bruits (PEB)



-  Zone A: Très Forte (Lden 70)
 Zone B : Forte (Lden 65-62)
 Zone C : Modérée (Lden 57-55)
 Zone D : Faible (Lden 50)



Liste des sites CASIAS (à moins de 500 mètres)

Carte des **A**nciennes **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervices

📍 SALON DE PROVENCE 📏 141 mètres

SSP3986360 | Indéterminé | BASIAS | *Centrale électrique hydraulique*

🏢 EDF

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3986360>

📍 225 Chemin Croix Blanche SALON DE PROVENCE 📏 381 mètres

SSP3991586 | Indéterminé | BASIAS

🏢 ERTE Services et Travaux Hélicoptés (STH) //ex: EDF Production Transport

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3991586>

La liste suivante contient des sites CASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3986356 Henri Roux | BASIAS
boulevard Roi René du - domaine de Labory SALON DE PROVENCE

SSP3987285 Mobil Oil Française | BASIAS
Quai Arceau de l' - RN113 SALON DE PROVENCE

SSP3988212 CARRIERES OLIVIER SARL | BASIAS
Quartier ST JEAN SALON DE PROVENCE

SSP3988398 COFREM | BASIAS
boulevard Roy René SALON DE PROVENCE

SSP3986909 Shell // SEPA | BASIAS
Quartier Mounarque la - Résidence Guynemer SALON DE PROVENCE

SSP3987050 Scierie mécanique | BASIAS
SALON DE PROVENCE

SSP3989053 GRIMAUD Gérard | BASIAS
Route nationale 113, Quartier de la "Jaufrette" SALON DE PROVENCE

SSP3989161 SA AGIP française | BASIAS
620 boulevard ROY RENE (du) SALON DE PROVENCE

SSP3987564 MM Guien et Fourcade | BASIAS
rue Ancien Abattoir de l' SALON DE PROVENCE

SSP3987566 René Roussy | BASIAS
rue Progrès du SALON DE PROVENCE

SSP3987568 Jean Bernard | BASIAS
avenue Georges Barel SALON DE PROVENCE

SSP3987570 Léon Richaud | BASIAS
route Miramas de SALON DE PROVENCE

SSP3989459 Société EFL distribution | BASIAS
boulevard du Roi René SALON DE PROVENCE

SSP3988769 Accessoire Salonais SARL | BASIAS
Zone industrielle Quintin (du) SALON DE PROVENCE

SSP3990562 Ricardo MAZZA | BASIAS
lieu dit Viougues (Les) SALON DE PROVENCE

SSP3990590 Mr Charles DELLAVALLA | BASIAS
lieu dit La Levade SALON DE PROVENCE

SSP3990602 Ministère des Travaux publics et Transports | BASIAS
SALON DE PROVENCE

SSP3990618 Sté Thermique de Salon-de-Provence (S.T.S.P) | BASIAS
Zone d'aménagement concertée ZAC des Canourgues SALON DE PROVENCE

SSP3989272 Grands Travaux Beugnet SNC | BASIAS
lieu dit Beauséjour SALON DE PROVENCE

SSP3987173 Ets Surles et Cie | BASIAS
Route nationale 538 SALON DE PROVENCE

SSP3987317 Mobil Oil Française | BASIAS
Route nationale 113 SALON DE PROVENCE

SSP3988214 STE CISARO PAOLO | BASIAS
lieu dit SARDENAS LES (LANCON) SALON DE PROVENCE

SSP3988413 SA Entreprise de la Salonnaise | BASIAS
boulevard Canesteux SALON DE PROVENCE

SSP3986942 Christophe Palma | BASIAS
boulevard Aristide Briand SALON DE PROVENCE

SSP3987051 Atelier de teinturerie-dégraissage Michel | BASIAS
SALON DE PROVENCE

SSP3989153 GOLETTO Antoine | BASIAS
Route nationale 558 SALON DE PROVENCE

SSP3987560 Emilien Roman | BASIAS
SALON DE PROVENCE

SSP3987565 Jean Chassagne | BASIAS
Quai Gabins des - route de Miramas SALON DE PROVENCE

SSP3987567 Jean-Baptiste Comptant | BASIAS
rue Portail Bourgneuf du SALON DE PROVENCE

SSP3987569 Entreprise Py | BASIAS
route Arles d' SALON DE PROVENCE

SSP3987578 Entreprise Py | BASIAS
route Arles d' SALON DE PROVENCE

SSP3988742 Garage Christophe PALMA | BASIAS
Domaine Bruy (du) SALON DE PROVENCE

SSP3990561 Entreprise RAZEL Frères | BASIAS
lieu dit Tallagard SALON DE PROVENCE

SSP3990571 Mr JOURCIN | BASIAS
lieu dit Le petit Quintin SALON DE PROVENCE

SSP3990591 B.E.C | BASIAS
lieu dit Pesseguier SALON DE PROVENCE

SSP3990611 entreprise Py Achille | BASIAS
lieu dit Crau-Sud SALON DE PROVENCE

SSP3990627 Entreprise OSSUDE | BASIAS
route Val de Cuech (du) SALON DE PROVENCE

SSP3991002 Christian SALVESEN SA | BASIAS
rue du Remoulaire SALON DE PROVENCE

SSP3991569 Ste GSE Coca Cola Beverages SA BASIAS Zone d'aménagement concertée Crau de la SALON DE PROVENCE	SSP3991575 Ste Grimaud Transport BASIAS lieu dit Garenne la SALON DE PROVENCE
SSP3991577 Ste TOTAL BASIAS Quartier Broquetiers SALON DE PROVENCE	SSP3991579 SCI Les Romarins BASIAS Zone artisanale Gardanne de la SALON DE PROVENCE
SSP3991582 SA PAD BASIAS route Miramas de SALON DE PROVENCE	SSP3991585 GAEC Beauséjour BASIAS Beauséjour en Crau SALON DE PROVENCE
SSP3991588 Guy HUERTAS BASIAS Beauséjour en Crau SALON DE PROVENCE	SSP3991590 Ste SANO Service BASIAS Zone industrielle Quintin SALON DE PROVENCE
SSP3989731 SARL RAPIDE Service BASIAS 61 rue Président Kennedy SALON DE PROVENCE	SSP3989754 SARL Société des Transports Frédéric Garcin BASIAS Chemin Vallon (du) SALON DE PROVENCE
SSP3992535 S.A.S. Logistique de la Crau BASIAS Quartier Bel Air // RN113 SALON DE PROVENCE	SSP3990336 Etablissement Bernard PHILIBERT et Cie BASIAS Vieux chemin d'Istres SALON DE PROVENCE
SSP3990345 Sté Rhône Vigneseuil BASIAS SALON DE PROVENCE	SSP3990845 CARMONA Alex BASIAS route Miramas (de) SALON DE PROVENCE
SSP3990851 SARL MCS DIFFUSION BASIAS 748 Chemin Quintin (du) SALON DE PROVENCE	SSP3990881 STE FEDERALI BASIAS Zone industrielle Quintin (du) SALON DE PROVENCE
SSP3990991 Entreprise appartenat à M Marchand BASIAS route Arles (d'), Mas Beauséjour SALON DE PROVENCE	



Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres
--



Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres

 Cartographies des pollutions des sols

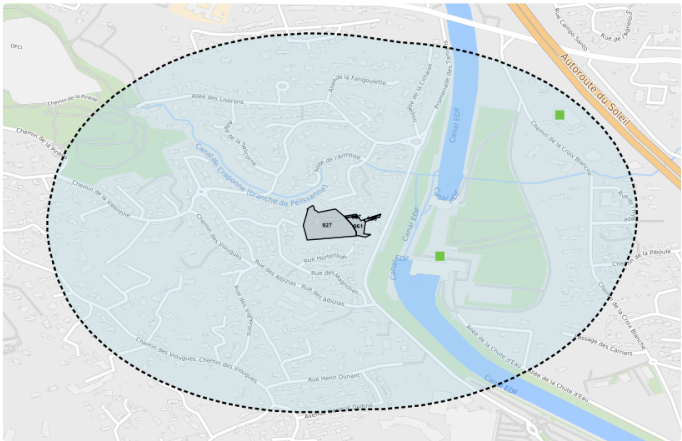
SIS
CK955 - CK957 - CK794 - CK958 - CK961 - CK927



 SIS

Pollution des sols (BASOL / CASIAS)

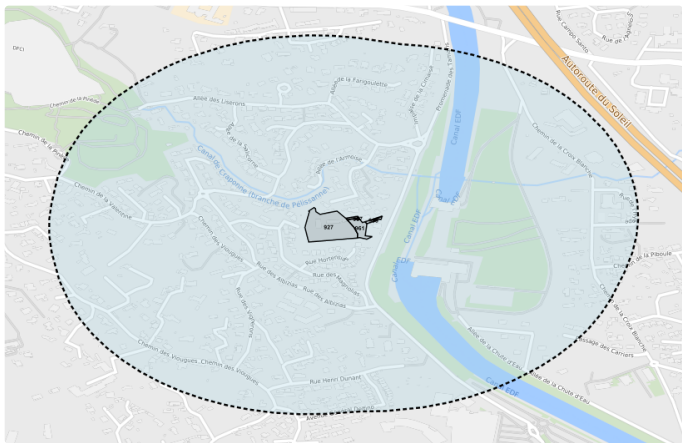
 2 Sites



 BASIAS
 BASOL

Installations Classées pour la Protection de
l'Environnement (ICPE)

 0 Sites



 ICPE



Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE

Bouches-du-Rhône

COMMUNE

SALON DE PROVENCE

ADRESSE DE L'IMMEUBLE

504 Promenade des Tamaris 13300 SALON DE PROVENCE /
Parcelles: CK955 - CK957 - CK794 - CK958 - CK961 - CK927
13300 SALON DE PROVENCE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION
 Inondations et/ou Coulées de Boue	21/09/2025	22/09/2025	25/09/2025	27/09/2025	☐ OUI ☐ NON
	24/08/2021	24/08/2021	24/09/2021	26/09/2021	☐ OUI ☐ NON
	30/11/2019	02/12/2019	02/03/2020	13/03/2020	☐ OUI ☐ NON
	25/11/2014	26/11/2014	27/04/2015	06/05/2015	☐ OUI ☐ NON
	20/10/1994	21/10/1994	21/11/1994	25/11/1994	☐ OUI ☐ NON
	16/07/1987	17/07/1987	02/12/1987	16/01/1988	☐ OUI ☐ NON
	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	☐ OUI ☐ NON
	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON
 Sécheresse	01/04/2023	30/06/2023	25/03/2025	03/04/2025	☐ OUI ☐ NON
	01/07/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020	☐ OUI ☐ NON
	04/04/2017	30/09/2017	10/07/2018	27/07/2018	☐ OUI ☐ NON
 Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON

Nom et visa du vendeur

14/10/2026

Etabli le

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités